



# Mini Séjour Le Loup Garou 6 ans



NOM de l'enfant : ..... Prénom: ..... Date de naissance:...../...../.....

E.mail: .....

Allergie grave nécessitant PAI, précisez :  
.....

## Semaine du 29 au 31 Juillet 2024 (15 places) 3 jours

Séjour basé à Lezay (79)  
Hébergement en chambre



Au programme de la semaine:

- Du blé à la farine, fabrication culinaire (broyé, tourteau fromagé)
- De la graine à l'arbre, fabrication d'huile de noix ou de jus de pommes
- De l'animal à la crème, fabrication de beurre



**Si vous souhaitez inscrire vos enfants au centre de loisirs Jeudi 1er et Vendredi 2 Août après le séjour cela est possible.**

Jeudi 1 Août

Vendredi 2 Août

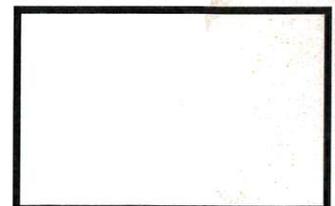
## Clôture des inscriptions le 24 Mai 2024

L'association ARNOVEL se réserve le droit d'annuler le séjour, si le nombre d'inscrit n'est pas atteint. Dans ce cas, les familles seront informées rapidement après la clôture des inscriptions et remboursées intégralement.

Merci de retourner le dossier complet au centre de loisirs Petite Rivière - 8 rue des deux rivières - Blaslay - 86170 SAINT MARTIN LA PALLU, **accompagné du règlement** du séjour par chèque, chèque vacances (ANCV) ou virement à l'ordre de **l'ARNOVEL**.

Je soussigné(e) Mr/Mme..... atteste avoir pris connaissance des informations générales ci-joint et les accepter.

Signature du responsable légal :





**CENTRE DE LOISIRS "PETITE RIVIÈRE"**  
 8, rue des deux rivières - 86170 BLASLAY  
 Tél. : 05 49 54 52 92 - Fax. : 05 49 36 14 29  
 www.petiteriviere.fr - contact@petiteriviere.fr

# Tarifs mini séjour 2024 6 ans

Pour les familles allocataires à la CAF ou à la MSA, nous prenons en compte le quotient familial indiqué par "CAF PRO" au moment de l'inscription. Merci de fournir un justificatif de l'année en cours. En l'absence de justificatif, le tarif maximal est appliqué.

**Pour toute inscription, un acompte de 50% sera demandé et encaissé à l'inscription. Le séjour devra être soldé au plus tard le 01/07/2024**

**Pas de remboursement en cas d'annulation après le 24/05/2024**

## Modalités de Paiement

### → Je règle le séjour en une fois :

Je joins, au dossier d'inscription, le règlement du séjour (je pense à bien déduire la participation de ma commune et éventuellement mes avoirs en cours + je solde toutes mes factures en cours) (encaissement au 10 février 2024).

### → Je règle le séjour en plusieurs mensualités (3 mensualités maximum) :

Je joins, au dossier d'inscription, les règlements du séjour (je pense à bien déduire la participation de ma commune et éventuellement mes avoirs en cours + je solde toute mes factures en cours) (encaissement du 1er règlement au 10 février ; encaissement du 2e règlement au 1er mars 2024, encaissement du 3e règlement au 1er Avril 2024).

## Le Quotient Familial (QF)

Pour les familles allocataires à la CAF ou à la MSA nous prenons en compte le quotient familial indiqué par l'organisme au moment de l'inscription. En l'absence de justificatif, le tarif maximal est appliqué.

### Comment seront calculés les tarifs avec le Taux d'Effort ?

Pour chaque activité, l'association ARNOVEL a déterminé un tarif minimum et un tarif maximum, un taux d'effort.

- Mon QF est inférieur ou égal à 600, le tarif appliqué pour le séjour se calcule comme suit : **Tarif minimum - la participation de ma commune = Tarif séjour pour UN enfant**
- Mon QF est compris entre 601 et 1199, le tarif appliqué pour le séjour se calcule comme suit : **(Mon QF x le taux d'effort) - la participation de ma commune = Tarif séjour pour UN enfant**
- Mon QF est supérieur ou égal à 1200, le tarif appliqué pour le séjour se calcule comme suit : **Tarif maximum - la participation de ma commune = Tarif séjour pour UN enfant**

	TARIF MINIMUM QF - 600	TARIF MAXIMUM QF + 1200	TAUX D'EFFORT QF de 601 à 1199
Séjour	90,00€	180,00€	0,15
Enfants de la Communauté de Communes du Haut Poitou			

### Participation financière des communes

	Forfait 3 jours		Forfait 3 jours
Avanton	16,20€	Saint Martin la Pallu (Vendeuvre, Charrais, Chéneché, Blaslay, Varennes)	12,00€
Chabournay	12,00€	Villiers	12,00€
Cissé	12,00€	Yversay	8,70€
Neuville	15,00€		

Pour les enfants Hors Communauté de Communes du Haut Poitou rajouter : 12€ pour les 3 jours

La participation financière des communes est une aide directe aux familles et vient en déduction du prix des séjours. N'oubliez pas de la déduire du prix du séjours !

■ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT POITOU - 10 boulevard de l'Europe - 86170 NEUVILLE DE POITOU ■

ARNOVEL - Association de la Région de Neuville pour l'Organisation de Vacances Educatives et de Loisirs

Association loi 1901 - Agréée Jeunesse et Sport N° 086ORG0062 - Banque Crédit Mutuel N° 15749 36403 00010005402 13 - Agréée Education Nationale N° 1A 86 030 01 46

# Tarifs Centre de Loisirs

Comment seront calculés les tarifs avec le Taux d'Effort ?

L'accueil de loisirs  
Petite Rivière est  
OUVERT de 8h30 à  
18h durant les vacances  
scolaires.

Pour chaque activité, l'association ARNOVEL a déterminé un tarif minimum et un tarif maximum, un taux d'effort.

- Mon QF est inférieur ou égal à 530, le tarif appliqué pour les vacances scolaires se calcule comme suit :  
(Tarif minimum x 1 ou 2) - la participation de ma commune = Tarif pour 1 ou 2 journées pour UN enfant
- Mon QF est compris entre 531 et 1294, le tarif appliqué pour le séjour se calcul comme suit :  
(Mon QF x le taux d'effort) x 1 ou 2 - la participation de ma commune = Tarif pour 1 ou 2 journées pour UN enfant
- Mon QF est supérieur ou égal à 1295, le tarif appliqué pour le séjour se calcule comme suit :  
(Tarif maximum x 1 ou 2) - la participation de ma commune = Tarif pour 1 ou 2 journées pour UN enfant

	TARIF MINIMUM QF - de 530	TARIF MAXIMUM QF + de 1295	TAUX D'EFFORT QF de 531 à 1294
Accueil vacances scolaire	9,00€	22,00€	0,017
Enfants de la Communauté de Communes du Haut Poitou			

Pour les enfants Hors Communauté de Communes du Haut Poitou rajouter : 2€ 1 jours ; 4€ 2 jours

	Forfait 1 jours	Forfait 2 jours		Forfait 1 jours	Forfait 2 jours
Avanton	2,70€	5,40€	Saint Martin la Pallu (Vendeuvre, Charrais, Chéneché, Blaslay, Varennes)	3,00€	6,00€
Chabournay	4,00€	8,00€	Villiers	4,00€	8,00€
Cissé	3,00€	6,00€	Yversay	2,90€	5,80€
Neuville	3,40€	6,80€			

La participation financière des communes est une aide directe aux familles et vient en déduction du prix du forfait 1 ou 2 jours. N'oubliez pas de la déduire du prix du forfait choisi.